

PROCES VERBAL
Conseil Municipal du 14 décembre 2021

conseiller municipal (nom, prénom)	présent	absent (excusé, ayant donné pouvoir ...)	secrétaire de séance
BERGONHE Eric		absent	
BLANC Alain	X		
BONICEL Pascale	X		
BOUNIOR Muriel	X		
CORDESSE Marianne	X		X
MEYRUEIX Franck	X		
MOURGUES Christine	X		
PALMIER Jérôme	X		
VALARIER Valérie	X		
VIDAL Fabrice		absent excusé, pouvoir à MEYRUEIX Franck	
VIEILLEDENT Luc	X		

Madame le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal et présente l'ordre du jour.

Elle y rajoute le point suivant :

- Personnel communal : taux de promotion relatifs aux avancements de grade 2022.

Elle donne lecture des délibérations prises dans le cadre de la dernière réunion et invite Mesdames et Messieurs les Conseillers à signer le registre.

ORDRE DU JOUR :

1. Contrats Territoriaux 2022-2025 : projets à inscrire	1
2. Sécurité Rue de la Devèze : immeuble menaçant ruine	2
3. Terrains communaux agricoles : demande d'attribution	2
4. Budget Primitif Principal : décisions modificatives n° 3.....	2
5. Personnel communal : taux de promotion relatifs aux avancements de grade 2022.....	3
QUESTIONS DIVERSES	3
Bulletin municipal	3
Recensement de population 2022	3
Situation sanitaire et préconisations	3

1. Contrats Territoriaux 2022-2025 : projets à inscrire

Madame le Maire présente le descriptif des Contrats Territoriaux déjà transmis aux conseillers en préparation du Conseil.

Après discussion, le Conseil valide les projets suivants :

- L'assainissement de la Rocherousse.
- L'aménagement de la maison du garde-barrière.
- L'aménagement de salles de bain dans les logements communaux du presbytère.
- La fabrication de panneaux de rue.
- Le projet de city stade.

Le chiffrage de ces projets doit être fait rapidement pour permettre leur inscription aux Contrats Territoriaux 2022-2025 proposés par le Département.

2. Sécurité Rue de la Devèze : immeuble menaçant ruine

Suite à la saisine du Tribunal Administratif de Nîmes, un expert a été mandaté afin d'évaluer la dangerosité du site. M. BRUNEL Jean-Louis, expert mandaté, après une visite sur place le 30 novembre 2021, a présenté son rapport sur la situation de péril imminent avec préconisation de mesures. Les mesures immédiates ont été prises :

- un arrêté municipal a été pris pour interdire l'accès au site ;
- l'enlèvement urgent des éléments de couverture instable a été effectué.

La démolition est aussi demandée dans le rapport :

- l'entreprise Palmier Construction a été sollicitée pour réaliser les travaux urgents et pour nous soumettre un devis de démolition.

Le Conseil après discussion valide le devis de l'entreprise Palmier Construction pour un montant de 4 950 € TTC.

3. Terrains communaux agricoles : demande d'attribution

M. Luc VIEILLEDENT, intéressé à l'affaire, se retire de la Salle et ne participe pas ni aux discussions, ni au vote.

Madame le Maire fait état du départ à la retraite de Mme Colette VIEILLEDENT, agricultrice, à qui étaient attribuées des terres agricoles communales à la Rocherousse.

M. Luc VIEILLEDENT, repreneur de l'exploitation, a effectué une demande d'attribution de ces terrains :

section	numéro	superficie, en m2
A	447	1 660
A	684	2 660
A	1384	8 942

De plus, M. Luc VIEILLEDENT demande l'attribution d'un autre terrain, actuellement non-attribué, limitrophe de parcelles qu'il exploite :

section	numéro	superficie, en m2
A	778	6 589

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE, à titre gratuit, l'attribution à M. Luc VIEILLEDENT des parcelles cadastrées A 447, A684, A 1384 et A 778, situées sur la commune d'Esclanèdes ;

AUTORISE Madame le Maire ou en cas d'indisponibilité le 1er adjoint, à effectuer les démarches administratives nécessaires.

Approuvé : membres présents-8 ; suffrages exprimés-8 (pour-8 ; contre-0) ; abstentions-1.

⇒ délibération n°DE2021-32

4. Budget Primitif Principal : décisions modificatives n° 3

Madame le Maire rappelle la situation de péril imminent Rue de la Devèze et les frais engagés pour palier en urgence à la dangerosité du site.

Elle précise qu'il y a lieu de prévoir la création d'un nouveau programme d'investissement ainsi que l'amortissement des dépenses du programme n°221 « Fibre optique », nécessitant quelques décisions modificatives.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

ADOPTE les décisions modificatives suivantes :

section	R/D	n°	programme	art/chapitre	libellé article	montant
Invest.	D	224	Sécurisation Rue de la Devèze	2315/23	Installat°, matériel et outillage tech	10 000.00
Invest.	D	216	Aménagement arrêt de bus	2315/23	Installat°, matériel et outillage tech	- 10 000.00
Invest.	R			28041583/040	Projets infrastructures intérêt nat.	10 260.00

Invest.	R			021	Virement de la section de Fonct.	- 10 260.00
					TOTAL	0.00

section	R/D	n°	programme	art/chapitre	libellé article	montant
Fonct.	D			023	Virement de la section d'Invest.	- 10 260.00
Fonct.	D			6811/042	Dotations aux amortiss immobilisat°	10 260.00
					TOTAL	0.00

Approuvé : membres présents-9 ; suffrages exprimés-10 (pour-10 ; contre-0) ; abstentions-0.

⇒ délibération n°DE2021-33

5. Personnel communal : taux de promotion relatifs aux avancements de grade 2022

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Vu le budget communal ;

Vu le tableau des effectifs ;

Vu l'avis du comité technique du 2 décembre 2021 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, FIXE les taux de promotion applicable à l'effectif des fonctionnaires des cadres d'emplois remplissant les conditions d'avancement de grade et déterminant ainsi le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promu à l'un des grades d'avancement selon les modalités suivantes :

FILIERE	CATEGORIE	CADRE D'EMPLOIS	GRADE ACTUEL	GRADE D'AVANCEMENT	Taux de promotion à appliquer à l'effectif des agents promouvables
Administrative	B	Rédacteur territorial	Rédacteur	Rédacteur principal 2ème classe	100 %

AUTORISE Madame le Maire de signer tous les documents correspondants à ce dossier.

Approuvé : membres présents-9 ; suffrages exprimés-10 (pour-10 ; contre-0) ; abstentions-0.

⇒ délibération n°DE2021-34

QUESTIONS DIVERSES

Bulletin municipal

Il est nécessaire que le nouveau bulletin paraisse le plus tôt possible afin d'informer les habitants de l'imminence de recensement de la population 2022. Mme Valérie VALARIER, membre de la commission de communication, se propose pour la mise en forme du bulletin. Les contenus devront lui parvenir dès que rédigés.

Recensement de population 2022

Madame le Maire informe le Conseil de la nomination de M. Hervé LACAN sur le poste d'agent recenseur.

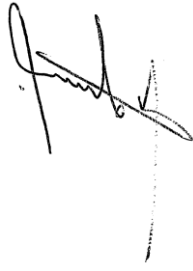
Pour rappel : le recensement se déroulera du 20 janvier au 19 février 2022.

Situation sanitaire et préconisations

Compte tenu de la situation sanitaire actuelle et suite aux consignes des différents services de la Préfecture, la Salle Communale de sera pas louée pour des activités festives jusqu'à fin janvier. Après discussion, le Conseil valide l'annulation, cette année encore, de la cérémonie de vœux et du repas habituel des habitants de la commune.

Une réunion du CCAS est à prévoir dès le début de l'année 2022.

**Le secrétaire de séance,
CORDESSE Marianne**



**Le Président de séance,
Pascale BONICEL**

